

2PiR
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 8 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 27 RUE DE LA TELEMATIQUE
BP 60759
42 951 SAINT ETIENNE CEDEX 1
440 355 006 RCS ST ETIENNE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font apparaître un bénéfice de 52 708,88 euros.

L'Assemblée Générale décide de :

- | | |
|--|-------------|
| – majorer le résultat net comptable de l'exercice, soit la
somme de : | 52 708,88 € |
| – de la somme de | 32 291,12 € |
| prélevée sur le compte « Autres Réserves » | <hr/> |

Afin de permettre une distribution de dividendes de :..... 85 000,00 €

Le paiement des dividendes sera effectué le 1^{er} juillet 2025.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,



- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 85 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Distributions globales mises en paiement		
Date de l'assemblée	Non éligible à l'abattement prévu par les dispositions de l'article 158-3 2° du CGI	Éligible à l'abattement prévu par les dispositions de l'article 158-3 2° du CGI
30 juin 2022	0 €	35 000 €
29 juin 2023	0 €	80 000 €
27 juin 2024	0 €	85 000 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



2PIR

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 8 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 27 RUE DE LA TELEMATIQUE

BP 60759

42 951 SAINT ETIENNE CEDEX 1

440 355 006 RCS ST ETIENNE

BILAN EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Pour copie certifiée conforme
Le Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'G' followed by a long horizontal stroke and a vertical stroke extending downwards.

Désignation de l'entreprise : SARL 2PIR		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12		
Adresse de l'entreprise 27 Rue de la thématique 42951 SAINT-ETIENNE CEDEX 1		Durée de l'exercice précédent * 12		
Numéro SIRET * 44035500600014			Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, 31/12/2014		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
			Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA				
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC	
	Frais de développement * CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires AF		AG	
	Fonds commercial (1) AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM	
	Terrains AN	34614	AO	34614
	Constructions AP	315569	AQ	241626
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS	
	Autres immobilisations corporelles AT	86452	AU	86449
Immobilisations en cours AV		AW		
Avances et acomptes AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT	
	Autres participations CU		CV	
	Créances rattachées à des participations BB		BC	
	Autres titres immobilisés BD		BE	
	Prêts BF		BG	
	Autres immobilisations financières * BH		BI	
TOTAL (II) BJ	436635	BK	328075	
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM	
	En cours de production de biens BN		BO	
	En cours de production de services BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis BR		BS	
	Marchandises BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW	
	Clients et comptes rattachés (3)* BX	23346	BY	23346
	Autres créances (3) BZ	5644	CA	5644
	Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD
Disponibilités CF		77579	CG	77579
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	350	CI	350
	TOTAL (III) CJ	106920	CK	23346
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW			
	Primes de remboursement des obligations (V) CM			
Écarts de conversion actif * (VI) CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO	543555	1A	351421	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an : CR 23346	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :	

Désignation de l'entreprise		SARL 2PIR		Néant <input type="checkbox"/> *
			Exercice N	31122024
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....8.000..)		DA	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	800
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="checkbox"/> EJ)		DG	123117
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	52708
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	184626
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)		DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	3357
	Dettes fiscales et sociales		DY	4151
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
Compte régul.	Autres dettes		EA	
	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	7508	
Ecart de conversion passif *		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	192134	
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Écart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	7508	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SARL 2PIR		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF
			} services *	FG	FH
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	FL
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	-dotations aux amortissements (14)*		GA
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD	
	Autres charges (12)			GE	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	

(RENVIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SARL 2PIR		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion				HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *				HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)				HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *				HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)				HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				HH	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)					HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise				(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *				(X)	HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)					HL	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)					HM	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)					HN	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1G	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont	amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
			amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	{	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	}
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(14)	Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Détail en annexe						
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		